

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE CHAMBLY  
TENUE LE :

11 DÉCEMBRE 2012

Assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Chambly, tenue à la mairie de Chambly, le mardi 11 décembre 2012, à 19 heures.

À laquelle assemblée sont présents madame la conseillère Lucette Robert et messieurs les conseillers Steeves Demers, Serge Gélinas, Luc Ricard, et Richard Tetreault, formant quorum, sous la présidence de monsieur le maire Denis Lavoie.

Sont également présents monsieur Jean Lacroix, directeur général, et madame Jocelyne Savoie, assistante-greffière.

---

RÉSOLUTION 2012-12-904      Acceptation de l'avis de convocation

---

PROPOSÉ par Mme la conseillère Lucette Robert

APPUYÉ par M. le conseiller Richard Tetreault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :-

QUE le conseil municipal accepte l'avis de convocation tel qu'il a été soumis.

---

RÉSOLUTION 2012-12-905      Adoption du projet d'entente relative à des travaux municipaux pour le projet de développement résidentiel localisé dans le golf de Chambly (Habitations Trigone)

---

ATTENDU QUE le promoteur entend procéder à un développement immobilier dans le secteur de la rue Daigneault qui comprend des zones d'habitations multifamiliales jumelées et contigües et des zones d'habitations unifamiliales isolées, jumelées et contigües;

ATTENDU QUE pour mettre en œuvre ce développement, le promoteur désire exécuter ou faire exécuter des travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux sur les rues Daigneault et Martel qui sont la propriété de la Ville ainsi que l'ouverture de nouvelles rues;

ATTENDU QUE la Ville désire se prévaloir des dispositions des articles 145.21 à 145.30 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1) afin de conclure des ententes relatives à des travaux municipaux;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le règlement 2011-1205 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux, dont le promoteur reconnaît avoir pris connaissance;

ATTENDU QUE la Ville et le promoteur s'engagent à signer un protocole d'entente qui comprenne l'ensemble des engagements de chacune des parties dans la réalisation de ce projet de développement résidentiel;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ par M. le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal adopte un projet de protocole d'entente afin de le soumettre aux représentants de Habitations Trigone (9231-9144 Québec inc.), pour étude et acceptation.

Que le conseil municipal autorise la signature dudit protocole par le maire et l'assistante-greffière, ou leur représentant.

Ce projet d'entente fait partie intégrante des présentes comme s'il y était entièrement retranscrit

RÉSOLUTION 2012-12-906	Approbation des prévisions budgétaires 2013 de l'Office municipal d'habitation de Chambly présentant des revenus de 492 685 \$ et des dépenses de 885 700 \$
------------------------	--

---

PROPOSÉ par M. le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ par M. le conseiller Steeves Demers

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal approuve les prévisions budgétaires 2013 de l'Office municipal d'habitation de Chambly qui présentent des revenus de 492 685 \$ et des dépenses de 885 700 \$.

RÉSOLUTION 2012-12-907	Approbation des prévisions budgétaires révisées 2012 de l'Office municipal d'habitation de Chambly présentant des revenus de 483 969 \$ et des dépenses de 1 075 669 \$
------------------------	---

---

PROPOSÉ par M. le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ par M. le conseiller Serge Gélinas

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal approuve les prévisions budgétaires révisées 2012 de l'Office municipal d'habitation de Chambly qui présentent des revenus de 483 969 \$ et des dépenses de 1 075 669 \$.

RÉSOLUTION 2012-12-908	Destitution pour cause de l'employée # 48
------------------------	---

---

ATTENDU la suspension avec traitement pour enquête, prononcée conformément à l'article 113 de la *Loi sur les cités et villes*, en date 8 novembre 2012.

ATTENDU l'enquête effectuée par le conseil concernant l'employée # 48 ainsi que les délibérations et discussions intervenues entre les membres du conseil pendant la semaine du 3 décembre 2012;

ATTENDU QUE dans le cadre du processus d'enquête, l'employée concernée a eu la chance de faire entendre son point de vue et que le conseil municipal a sollicité l'assistance d'un spécialiste en relation de travail afin d'éclairer sa décision;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par Mme la conseillère Lucette Robert

APPUYÉ par M. le conseiller Steeves Demers

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal prononce la destitution pour cause à compter de ce jour, de l'employée # 48.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

RÉSOLUTION 2012-12-909      Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant le règlement 80-265 afin de reporter la tarification applicable aux conditions d'utilisation du parc canin

---

Avis est par les présentes donné par M. le conseiller Steeves Demers qu'à une assemblée subséquente, tenue à un jour ultérieur, il sera adopté un règlement modifiant le règlement 80-265 afin de reporter la tarification applicable aux conditions d'utilisation du parc canin. La dispense de lecture est demandée.

RÉSOLUTION 2012-12-910      Levée de la séance

---

PROPOSÉ par M. le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ par M. le conseiller Serge Gélinas

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la séance de l'assemblée extraordinaire du 11 décembre 2012 à 19 heures, soit levée.

---

Denis Lavoie, maire

---

Jocelyne Savoie, assistante-greffière